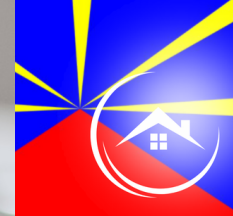


TROUV'OUT CAZ IMMOBILIER

Nos honoraires



GESTION LOCATIVE

Du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

"AUTONOMIE"	"SMART"	"SERENITE"
<p>En nous confiant la mise en location de votre bien, bénéficiez de notre assurance GLI, tout en conservant la gestion en autonomie.</p>	<p>Un accompagnement dans les diverses démarches</p> <p>Une aide à la déclaration des revenus fonciers</p> <p>La rédaction des quittances</p> <p>La gestion des événements que peut rencontrer le locataire au sein de votre bien</p> <p>Une réévaluation du loyer et des charges</p> <p>La relance des paiements</p> <p>Notre présence lors d'une expertise d'assurance</p>	<p>La formule "SMART"</p> <p>+</p> <p>Une Garantie Loyers Impayés jusqu'à 80 000€</p> <p>Une prise en charge jusqu'à 8000€ pour les détériorations immobilières</p> <p>Le traitement des procédures amiables ou judiciaire, exercées contre le locataire en cas de litiges liés au contrat de location</p>
4% TTC	6,5% TTC	10% TTC

Pour la présence à une assemblée générale, convocation en conciliation : 50€ TTC par heure entamée.

*Barème tarifs maximum

Part déductible des revenus fonciers : 100%
(selon la loi de Finances en vigueur)